



PRIORITÉ PRÉVENTION

RESTER EN BONNE SANTÉ TOUT AU LONG DE SA VIE



Feuille de route stratégie nationale de santé sexuelle 2018-2020

**Conduire des actions
visant à améliorer
l'offre en santé
sexuelle**

Introduction

La **stratégie nationale de santé** constitue le cadre de la politique de santé en France. Elle est définie par le Gouvernement et se fonde sur l'analyse dressée par le Haut Conseil de la santé publique sur l'état de santé de la population, ses principaux déterminants, ainsi que sur les stratégies d'action envisageables.

La stratégie nationale de santé comporte quatre axes :

- **Axe 1 : Mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention**, dans tous les milieux et tout au long de la vie.
- **Axe 2 : Lutter contre les inégalités** sociales et territoriales d'accès à la santé.
- **Axe 3 : Garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge.**
- **Axe 4 : Innover** pour transformer notre système de santé en réaffirmant la place des citoyens.

Au sein de ces quatre axes, elle détermine onze domaines d'action prioritaires déclinés en 43 objectifs nationaux d'amélioration de la santé et de la protection sociale contre les conséquences de la maladie, de l'accident et du handicap. Elle comporte un volet spécifique à la politique de santé de l'enfant, de l'adolescent et du jeune, ainsi que des objectifs propres à la Corse et à l'outre-mer.

Pour décliner la stratégie nationale de santé, la Ministre a souhaité un cadre de référence pour les actions de prévention et de promotion de la santé dans une approche populationnelle tout au long de la vie.

Ce Plan prévention devient ainsi le garant de la cohérence des actions portées par ailleurs dans les stratégies, feuilles de route et programmes répondant à la même logique de prévention et de promotion de la santé tout au long de la vie et

dans tous les milieux de vie. La déclinaison de la stratégie nationale de santé s'opère également par les différents outils régionaux, et notamment les projets régionaux de santé sous la responsabilité des ARS.



La stratégie nationale de santé sexuelle (SNSS)

s'inscrit en cohérence avec les objectifs de la stratégie nationale de santé, en particulier avec son objectif « Promouvoir la santé sexuelle et l'éducation à la sexualité ».

La stratégie nationale de santé sexuelle **propose une démarche globale d'amélioration de la santé sexuelle et reproductive**, qui vise à garantir à chacun une vie sexuelle autonome, satisfaisante et sans danger, ainsi que le respect de ses droits en la matière, mais aussi à éliminer les épidémies d'IST et à éradiquer l'épidémie du sida d'ici 2030 et atteindre l'objectif des « 95-95-95 » d'ici 2020 : faire en sorte que 95% de l'ensemble des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut VIH, que 95% des personnes qui connaissent leur séropositivité au VIH aient accès au traitement et que 95% des personnes sous traitement aient une charge virale supprimée.

Cette démarche vise également à faire évoluer les représentations sociales, et leur traduction dans l'offre de santé, liées à l'identité de genre, à l'orientation sexuelle, à l'âge ou au handicap, ou au statut sérologique. Elle vise également à prévenir les comportements de violence, notamment sexuelle.

La stratégie nationale de santé sexuelle définit des objectifs et identifie 95 mesures, réparties dans 6 axes (schéma page 5) qui portent chacun une vision, des priorités et fixent, le cas échéant, des cibles.



La feuille de route

La feuille de route à trois ans présente ici les premières actions de mise en œuvre de la stratégie nationale de santé sexuelle d'ici 2020.

Les pilotes des différentes mesures, au niveau national et régional, les principaux jalons de leur mise en œuvre opérationnelle et les leviers à mobiliser ou à développer pour mener à bien leur déploiement sont précisés en annexe 1.

Associer l'ensemble des acteurs du système de santé dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de santé, dans un esprit de dialogue et de concertation, constitue un facteur clé de la réussite du déploiement des actions.

La feuille de route porte des actions impactant l'ensemble de la population. Pour autant, compte tenu des besoins spécifiques de certains groupes vulnérables, une approche populationnelle renforcée est nécessaire afin d'assurer le déploiement de mesures adaptées à ces publics.

De même, si les actions de la feuille de route ont vocation à être déployées en Outre-mer, des actions spécifiques pour ces territoires ont été identifiées.

La feuille de route définit 26 actions à mettre en œuvre dans les trois prochaines années.

Ces actions n'excluent pas les autres actions qui pourraient être mises en place par ailleurs dans le cadre des mesures prioritaires définies par la SNSS. Il s'agit d'être dans **une démarche dynamique** et d'adapter les objectifs et priorités en fonction des résultats.

Méthode

Un comité de pilotage de cette stratégie placé sous la présidence du Professeur Patrick YENI assure, en étroite collaboration avec la Direction générale de la santé, la mise en œuvre de ses orientations et le suivi de son déploiement.

Le comité de pilotage de la stratégie nationale de santé sexuelle a mis en place 6 groupes de travail (un groupe/axe - composition en annexe 2) dont la mission a été de proposer les premières mesures de la SNSS, sur la base de trois critères :

- l'importance du besoin, en particulier en termes de santé publique ;
- la faisabilité en trois ans ;
- une mobilisation transversale des différents acteurs de la stratégie.

Des réunions intergroupes ont permis d'assurer la cohérence et la transversalité des actions sélectionnées, qui ont servi de base à la rédaction de la présente feuille de route. Celle-ci a été adoptée par le comité de pilotage le 19 janvier 2018.

La santé sexuelle intégrée dans une politique globale de santé



La stratégie nationale de santé comporte quatre axes complémentaires :

Axe 1

Mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux

Axe 2

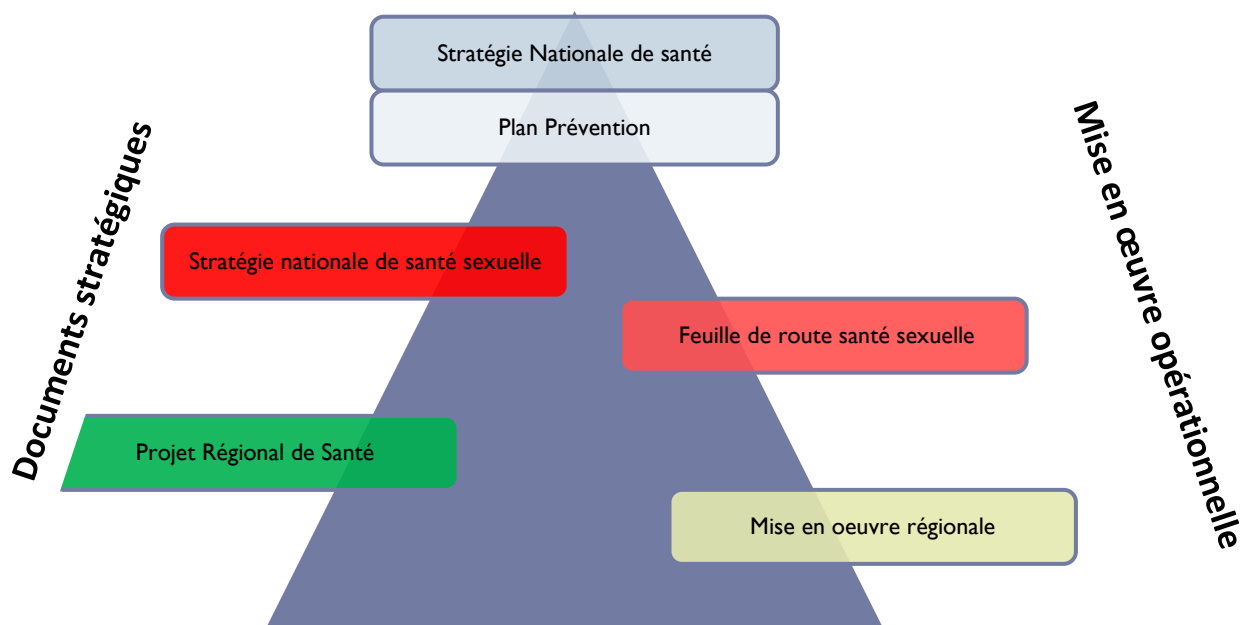
Lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé

Axe 3

Garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge à chaque étape du parcours de santé

Axe 4

Innover pour transformer notre système de santé en réaffirmant la place des usagers



La santé sexuelle dans les documents stratégiques et opérationnels de la politique de santé

La stratégie nationale de santé sexuelle définit des ambitions à l'horizon 2030 :

1

Agir précocement auprès des jeunes pour permettre à chacun de prendre des décisions éclairées et responsables quant à leur santé sexuelle

2

Zéro nouvelle infection à VIH, zéro décès lié au Sida et zéro discrimination ; éliminer les épidémies d'IST en tant que problèmes majeurs de santé publique ; garantir l'accès à une prise en charge rapide de l'ensemble des personnes vivant avec le VIH

3

Garantir la possibilité pour les personnes de choisir de concevoir des enfants si elles le souhaitent et quand elles le désirent, dans le cadre d'une sexualité satisfaisante, responsable et sûre ; permettre aux femmes et aux hommes de choisir des méthodes de régulation de la fécondité sûres, efficaces, acceptables et accessibles

4

Garantir à tous les mêmes droits dans le domaine de la santé sexuelle et répondre aux besoins spécifiques des populations les plus vulnérables et les plus exposées aux IST dont le VIH et les hépatites virales

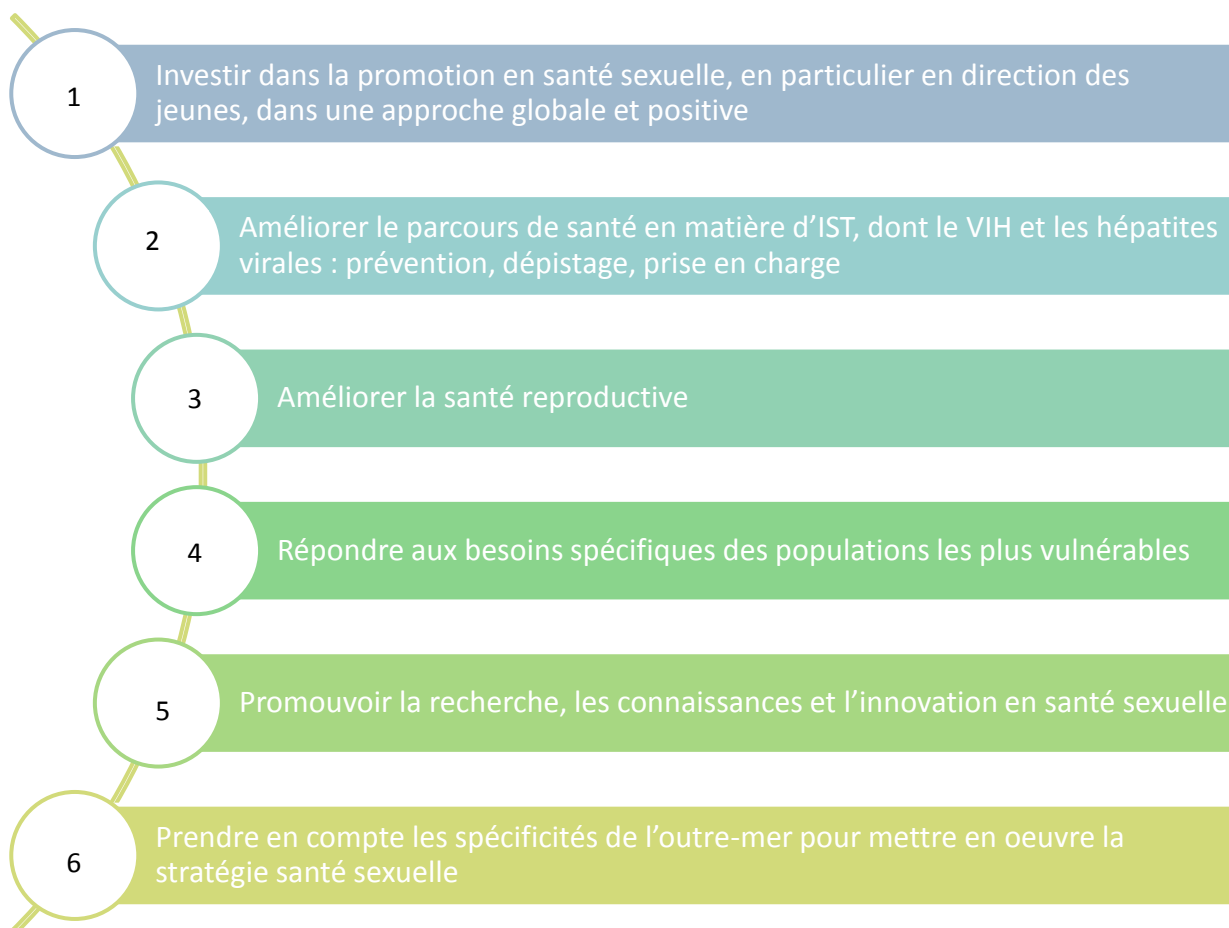
5

Développer la recherche et promouvoir l'utilisation des résultats de la recherche et des données dans le processus de mise en œuvre de la stratégie nationale de santé sexuelle

6

Garantir à toutes les populations ultra-marines les conditions les plus favorables au développement de la santé sexuelle, par la prévention, l'accès aux soins et aux prises en charge

Les six axes de la stratégie nationale de santé sexuelle



Des actions en cohérence avec d'autres stratégies et dispositifs impactant la santé sexuelle

Lutte contre les violences sexuelles et sexistes, promotion de la santé sexuelle des étudiants, actions en faveur de la santé sexuelle des personnes en situation de handicap... : à côté de la stratégie nationale de santé sexuelle, **d'autres stratégies et plans gouvernementaux**, ayant une approche populationnelle ou thématique, contiennent des actions en faveur de la santé sexuelle. Garante de la bonne articulation et de la cohérence entre ces plans et la stratégie nationale de santé sexuelle, la direction générale de la santé contribue aux différentes instances de pilotage et assure, pour le comité national de pilotage de la SNSS, le suivi de la mise en œuvre des actions de promotion de la santé sexuelle qui sont intégrées dans ces documents stratégiques gouvernementaux.



De la même manière, l'instauration d'un **service sanitaire pour tous les étudiants en santé**, qui s'inscrit dans le cadre du 1er axe de la stratégie nationale de santé, permettra de diffuser, partout sur le territoire, des interventions de prévention conduites par des étudiants en articulation avec les priorités nationales de santé publique et les politiques régionales.

Dans ce cadre, la promotion de la santé sexuelle est une des thématiques retenues pour la mise en œuvre de ce dispositif, compte tenu de son impact sur la santé de la population.

26 actions nouvelles pour les trois prochaines années (2018-2020)

Améliorer l'information et la formation dans le domaine de la santé sexuelle

Action n°1 : Produire un plaidoyer interministériel pour promouvoir l'éducation à la sexualité

Action n°2 : Former les professionnels de santé à la santé sexuelle dans une approche interdisciplinaire

Action n°3 : Produire des outils sur les questions de santé sexuelle pour les personnels qui interviennent auprès des enfants et des jeunes en dehors du cursus scolaire ou universitaire

Action n°4 : Organiser annuellement en région des campagnes spécifiques de dépistage du VIH, des hépatites virales et des autres IST.

Action n°5 : Mettre à disposition des professionnels de santé de premier recours des ressources documentaires en matière de santé sexuelle (prévention, vaccination, dépistage des IST)

Action n°6 : Améliorer la communication en matière de prévention des IST, du VIH et des grossesses précoces, auprès des jeunes de 12 à 25 ans dans les territoires d'outre-mer avec des outils adaptés à la situation locale

Améliorer l'offre générale en santé sexuelle

Action n°7 : Simplifier la mise en œuvre de protocoles de coopération entre professionnels, dans les CEGIDD et dans les CPEF

Action n°8 : Lever l'obligation d'accompagnement du mineur par une personne majeure pour une consultation concernant la prévention et le traitement des IST

Action n°9 : Encourager les projets de communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) intégrant les problématiques de santé sexuelle

Action n°10 : Permettre aux Services Universitaires de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) de pratiquer les consultations de contraception et de prévention, ainsi que le dépistage des IST

Action n°11 : Transformer la consultation longue IST/contraception pour les jeunes filles entre 15 et 18 ans vers une consultation longue « santé sexuelle » au bénéfice de tous les jeunes

Action n°12 : Renforcer la confidentialité des interruptions volontaires de grossesse

Action n°13 : Garantir une offre d'IVG notamment instrumentale et sous anesthésie locale, dans les établissements et centres de santé autorisés à les pratiquer

Action n°14 : Améliorer l'efficacité de l'offre gratuite de santé sexuelle dans les territoires

Renforcer et adapter l'offre de santé sexuelle destinée aux populations et territoires prioritaires

Action n°15 : Expérimenter dans des villes à forte prévalence du VIH et des IST des centres de santé sexuelle, d'approche communautaire, sur le modèle anglo-saxon.

Action n°16 : Faire émerger et soutenir, dans le cadre d'un appel à projets, des actions novatrices en matière de promotion de la réduction des risques pour les personnes en situation de prostitution

Action n°17 : Mettre en œuvre, à titre expérimental, une proposition systématique d'un bilan de santé global, intégrant la santé sexuelle, pour les migrants primo-arrivants

Action n°18 : Mieux prendre en compte les questions de vie relationnelle et sexuelle dans les consultations des patients atteints de maladies chroniques et dans les programmes d'éducation thérapeutique du patient

Action n°19 : Promouvoir la santé sexuelle des personnes vivant avec des troubles psychiques, prises en charge par les équipes sanitaires, sociales ou médico-sociales

Action n°20 : Mieux prendre en compte la thématique « vie privée, affective et sexuelle » pour les personnes handicapées ou les personnes âgées accueillies dans un établissement ou service médico-social

Action n°21 : Adapter la planification de l'offre en santé sexuelle et reproductive à destination des jeunes en tenant compte des besoins spécifiques ultra-marins et des ressources existantes

Coordonner et promouvoir la recherche en santé sexuelle

Action n°22 : Structurer la recherche en santé sexuelle

Action n°23 : Maintenir un haut niveau de recherche sur le VIH et les hépatites virales au sein de l'ANRS

Accompagner et développer les projets innovants

Action n°24 : Créer le volet "santé sexuelle" de la Boussole des jeunes

Action n°25 : Créer une charte d'engagement contre les stéréotypes sexistes dans les médias

Action n°26 : Expérimenter le « PASS préservatif » pour les moins de 25 ans permettant d'obtenir des préservatifs à titre gratuit dans le cadre d'un programme d'information et de prévention

Améliorer l'information et la formation dans le domaine de la santé sexuelle

Action n°1 : Produire un plaidoyer interministériel pour promouvoir l'éducation à la sexualité

Enjeux

L'éducation à la sexualité intègre les dimensions psychologiques, biologiques, affectives, sociales, culturelles et éthiques de la sexualité et doit prendre en compte les déterminants environnementaux, ainsi que la promotion et l'application des droits sexuels. L'éducation à la sexualité s'attache à contribuer au développement des compétences psycho-sociales des enfants, adolescents et des jeunes adultes.

La prévention des violences sexuelles commises sur les mineurs, ainsi qu'une sensibilisation des enfants et des jeunes aux violences sexuelles commises entre mineurs constituent un des enjeux fondamentaux, de même que la prévention de la transmission des IST et du VIH.

Afin de lutter contre les violences et les discriminations liées au sexe, l'éducation à la sexualité intègre un ensemble de connaissances,

l'apprentissage de principes portant sur le respect mutuel, l'égalité des identités de sexe et de genre, le respect des différentes orientations sexuelles, la réciprocité et le consentement des relations à l'autre, et le développement de l'esprit critique.

L'éducation à la sexualité n'a pas lieu exclusivement à l'école, car les jeunes ont de nombreuses occasions d'apprendre et d'être accompagnés dans leur vie affective et sexuelle. Les professionnels de santé, de l'éducation, du social ainsi que les parents et l'entourage des jeunes sont impliqués dans l'éducation à la sexualité ; leurs attitudes et connaissances sont déterminantes dans les comportements en lien avec la sexualité qui sont ou seront adoptés par les jeunes.

Action

Elaborer, à l'attention des professionnels, des relais et des parents, un plaidoyer partagé au niveau interministériel en faveur de cette démarche, qui explique le contenu de l'éducation à la sexualité aux différents âges de la vie.

Stratégie nationale de santé sexuelle

Axe I	Investir dans la promotion en santé sexuelle, en particulier en direction des jeunes, dans une approche globale et positive
Axe VI	Prendre en compte les spécificités de l'Outre-mer pour mettre en œuvre l'ensemble de la stratégie de santé sexuelle

Action n°2 : Former les professionnels de santé à la santé sexuelle dans une approche interdisciplinaire

Enjeux

Pour améliorer la prise en charge des personnes dans le domaine de la sexualité, il est essentiel de fournir aux professionnels de santé en exercice et en formation, notamment ceux de premier recours, un socle commun de connaissances scientifiques, psycho-sociales et juridiques sur ces sujets, ainsi que sur les caractéristiques et les besoins spécifiques des populations les plus vulnérables ou les plus exposées.

L'enjeu est également de les former à communiquer de façon efficace sur ces sujets, avec empathie et sans jugement.

Action

1 - Intégrer la formation en santé sexuelle dans la formation initiale des professions médicales et de pharmacie :

- pour le premier cycle, élaboration d'un contenu en santé sexuelle dans l'item santé

publique de l'Unité d'enseignement santé, société, humanité ;

- pour le second cycle, création d'une Unité d'Enseignement Interdisciplinaire en santé sexuelle.

Il s'agira enfin de faciliter les stages de terrain en CeGIDD, CPEF, Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SIUMPPS).

- Pour le troisième cycle, élaboration d'une fiche académique en santé sexuelle qui sera soumise au collège des enseignants pour sa mise en œuvre.

2 - Elaborer un contenu académique de formation continue portant sur la santé sexuelle et l'accueil des populations spécifiques les plus vulnérables, pour une diffusion par l'Agence nationale du Développement Professionnel Continu auprès des organismes de formation continue.

Stratégie nationale de santé sexuelle

Axe I	Investir dans la promotion en santé sexuelle, en particulier en direction des jeunes, dans une approche globale et positive
Axe VI	Prendre en compte les spécificités de l'Outre-mer pour mettre en œuvre l'ensemble de la stratégie de santé sexuelle

Action n°3 : Produire des outils sur les questions de santé sexuelle pour les personnels qui interviennent auprès des enfants et des jeunes en dehors du cursus scolaire ou universitaire

Enjeux

Il est primordial de multiplier les canaux de diffusion de l'éducation à la sexualité, afin de lutter contre les inégalités sociales de santé.

Si l'école joue un rôle essentiel dans l'éducation à la santé, tous les jeunes ne sont pas scolarisés et les dispositifs de prise en charge, tels que les parcours de formation professionnelle (missions locales) ou la Protection judiciaire de la jeunesse, doivent eux aussi intégrer des modules d'éducation.

Par ailleurs, les enfants et les jeunes ne sont pas uniquement des élèves; la prévention et l'information, ainsi que le repérage de situations de vulnérabilités, doivent impliquer d'une manière générale l'ensemble des structures accueillant des enfants et adolescents (centres de

vacances, centres de loisirs, associations sportives...) dont les intervenants doivent être sensibilisés et formés à ces questions.

Action

1. Réaliser un guide pour la mise en place de séances d'éducation à la sexualité dans les dispositifs de prise en charge des jeunes hors du cursus scolaire, adapté au cadre d'intervention des différents dispositifs (Protection judiciaire de la Jeunesse (PJJ), formation professionnelle, acteurs de la protection de l'enfance ...).
2. Produire des outils pour sensibiliser et former, en fonction de leurs missions, les personnels intervenant auprès des enfants et des jeunes (animateurs, éducateurs sportifs...) aux questions de santé sexuelle et à la communication sur ces questions.

Stratégie nationale de santé sexuelle

Axe I	Investir dans la promotion en santé sexuelle, en particulier en direction des jeunes, dans une approche globale et positive
Axe VI	Prendre en compte les spécificités de l'Outre-mer pour mettre en œuvre l'ensemble de la stratégie de santé sexuelle

Action n°4 : Organiser annuellement en région des campagnes spécifiques de dépistage du VIH, des hépatites virales et des autres IST

Enjeux

La fin de l'épidémie de VIH et la régression des épidémies principales d'IST passent par une amélioration des dépistages précoces de ces infections.

Malgré une activité de dépistage élevée en France, on estime que 25.000 personnes infectées par le VIH ignorent leur séropositivité et un quart des personnes infectées la découvrent à un stade avancé. Ce retard au dépistage est doublement dommageable : il génère un retard à la prise en charge individuelle des patients et il alimente l'«épidémie cachée». L'ignorance du statut sérologique serait responsable de 60% des nouvelles contaminations.

Face à ces constats, la stratégie nationale de santé sexuelle s'est fixé une cible : d'ici 2020, 95% des personnes séropositives connaîtront leur statut sérologique et pourront ainsi bénéficier d'un traitement.

Pour atteindre cet objectif, il est donc essentiel d'intensifier les efforts en matière de promotion du dépistage, en s'appuyant sur les outils disponibles (sérologies, TROD, autotests), dans une stratégie fondée sur quatre principes : répétition, diversification, combinaison (au dépistage des hépatites virales et des autres IST) et réalisation au plus près des publics cibles.

Action

Déployer des campagnes de dépistage régionales/locales, y compris "hors-les-murs",

dans les régions les plus touchées par l'épidémie de VIH, selon les recommandations de la HAS de mars 2017 :

- vers les populations-clés (HSH, personnes originaires de zones de forte prévalence, notamment d'Afrique subsaharienne et des Caraïbes, UDI) ;
- proposition d'un test de dépistage de l'infection à VIH au moins une fois au cours de la vie entre 15 et 70 ans.

En complément des dispositifs de dépistage déjà existants (ex. : dépistage en laboratoires, TROD par les associations...), l'objectif de cette action est de mobiliser les acteurs du dépistage dans leur diversité afin de :

- Faire connaître les enjeux du dépistage précoce du VIH, des IST et des hépatites virales auprès du grand public ;
- Amener vers le dépistage des publics très exposés au risque d'IST mais qui restent éloignés des dispositifs de dépistage mis en place ;
- Créer une dynamique de long terme entre les acteurs de la prévention et du dépistage sur les territoires, y compris les professionnels de premier recours. Cette dynamique devra favoriser le développement régional d'approches innovantes en matière de dépistage ciblé, adaptées aux contextes épidémiologiques des territoires, en vue d'atteindre l'objectif des « 95% » dans la région.

Un cahier des charges national précisant les objectifs de l'expérimentation sera défini.

Stratégie nationale de santé sexuelle

Axe II	Améliorer le parcours de santé en matière d'IST, dont le VIH et les hépatites virales : prévention, dépistage, prise en charge
Axe VI	Prendre en compte les spécificités de l'Outre-mer pour mettre en œuvre l'ensemble de la stratégie de santé sexuelle

Action n°5 : Mettre à disposition des professionnels de santé de premier recours des ressources documentaires en matière de santé sexuelle (prévention, vaccination, dépistage des IST)

Enjeux

Les professionnels de santé de premier recours et en particulier les médecins généralistes, les professionnels de santé exerçant dans les structures sociales et médico-sociales ont un rôle central à jouer dans la prévention, le dépistage et l'orientation de leur patientèle en matière de santé sexuelle, thématique qu'ils n'ont souvent que partiellement investie, faute d'outils de bonne pratique aisément disponibles.

L'objectif pour les professionnels est d'avoir à disposition des ressources facilement utilisables (par exemple, avec une entrée par type de public), synthétiques, de source fiable, actualisées régulièrement et aisément accessibles.

Des ressources de type "fiches mémo" (HAS) et "repère pour la pratique professionnelle" (Santé publique France) dans le domaine de la santé sexuelle existent mais elles restent peu connues

de ces professionnels. D'autres acteurs, notamment associatifs, produisent également des ressources de ce type.

Action

Un travail de recensement des documents existants est nécessaire. Il permettra d'identifier les besoins de ressources complémentaires. Il s'agira d'outils simples présentant les nouvelles recommandations de la HAS et des groupes d'experts en matière de dépistage VIH, hépatites et autres IST, faciles à utiliser et adaptés à la pratique de ces professionnels.

Ces différentes ressources seront regroupées et mises à disposition auprès des professionnels selon les circuits de diffusion les plus adaptés à leurs pratiques et leurs modes d'organisation.

Stratégie nationale de santé sexuelle

Axe II Améliorer le parcours de santé en matière d'IST, dont le VIH et les hépatites virales : prévention, dépistage, prise en charge

Action n°6 : Améliorer la communication en matière de prévention des IST, du VIH et des grossesses précoces, auprès des jeunes de 12 à 25 ans dans les territoires d'outre-mer avec des outils adaptés à la situation locale

Enjeux

Les territoires d'outre-mer font face à des problématiques spécifiques en matière de prévention en santé sexuelle chez les jeunes :

- Un manque d'information et d'outils de prévention pertinents et adaptés ;
- Un nombre important de jeunes allophones compte tenu du fort taux d'immigration ;

- Une aggravation de la précarité chez les jeunes sur les deux ou trois dernières années.

La diversification des médias d'information, notamment ceux utilisés par les jeunes nécessite de réfléchir à l'adaptation des canaux de diffusion de l'information.

Action

Développer des campagnes de communication adaptées au jeune public des territoires des outre-mer.

Stratégie nationale de santé sexuelle

Axe VI Prendre en compte les spécificités de l'outre-mer pour mettre en œuvre l'ensemble de la stratégie de santé sexuelle

Améliorer l'offre générale en santé sexuelle

Action n°7 : Simplifier la mise en œuvre de protocoles de coopération entre professionnels, dans les CEGIDD et dans les CPEF

Enjeux

Les CeGIDD et les CPEF sont des structures essentielles dans le champ de la santé sexuelle. Elles offrent une prise en charge gratuite permettant à chacun, et en particulier aux populations vulnérables ou éloignées du système de soins, d'accéder à une prise en charge globale de leur santé sexuelle.

En réorganisant le parcours de prise en charge des usagers et en libérant le temps médical, la mise en place dans ces structures de protocoles de coopération entre professionnels médicaux et paramédicaux doit permettre aux CeGIDD et aux

CPEF d'améliorer le service rendu aux usagers et d'accroître leur accessibilité au plus grand nombre.

Action

Sur la base d'un état des lieux des protocoles de coopération existants, un protocole national de coopération type entre professionnels sera élaboré, pouvant être mis en œuvre simplement dans les CeGIDD et dans les CPEF volontaires. En outre, l'articulation avec les collaborations mises en place par ces structures avec des associations pour la conduite d'actions concourant à leurs missions (par exemple, actions « hors les murs ») sera recherchée.

Stratégie nationale de santé sexuelle

Axe II Améliorer le parcours de santé en matière d'IST, dont le VIH et les hépatites virales : prévention, dépistage, prise en charge

Action n°8 : Lever l'obligation d'accompagnement du mineur par une personne majeure pour une consultation concernant la prévention et le traitement des IST

Enjeux

Aujourd'hui, la loi permet à une personne mineure qui s'oppose au recueil du consentement de l'autorité parentale de bénéficier des actions de prévention, de dépistage et de traitement des IST réalisées par des professionnels - médecins, sages-femmes, infirmiers, associations habilitées - dans leurs champs de compétences respectifs.

Ces dérogations au principe du recueil du consentement parental ont été mises en place afin de sauvegarder la santé sexuelle en évitant des retards à la prise en charge et au dépistage des IST des mineurs et en leur garantissant l'accès à des actions de prévention en fonction de leurs besoins.

Pour autant, la loi prévoit qu'en l'absence de recueil du consentement parental le mineur doit se faire accompagner d'un adulte de son choix.

Cette obligation pose des difficultés particulières en matière de santé sexuelle, notamment dans les CeGIDD et associations réalisant des TROD : difficultés pour le mineur d'identifier cet adulte de confiance ; refus du mineur de partager les informations sur son état de santé sexuelle avec une personne majeure...

Les centres d'éducation et de planification familiale (CPEF) ne sont quant à eux pas soumis à cette obligation qui, dans les structures de prise en charge des IST, entraîne souvent un renoncement aux soins et une perte de chance pour ces personnes mineures. L'alignement des règles applicables aux actions de prévention et de prise en charge des IST sur celles applicables dans les CPEF est nécessaire.

Action

Sur le modèle des CPEF, lever l'obligation d'accompagnement du mineur par une personne majeure pour la prévention et le traitement des IST.

Stratégie nationale de santé sexuelle

Axe II Améliorer le parcours de santé en matière d'IST, dont le VIH et les hépatites virales : prévention, dépistage, prise en charge

Action n°9 : Encourager les projets de communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) intégrant les problématiques de santé sexuelle

Enjeux

L'amélioration du parcours en santé sexuelle passe par la mobilisation coordonnée sur les territoires de tous les acteurs de la prévention, du dépistage et de la prise en charge. Dans ce cadre, le rôle des acteurs de premier recours, présents sur les territoires, doit être conforté, notamment en direction des jeunes.

Cette approche territoriale doit s'appuyer sur les nouveaux leviers que sont les équipes de soins primaires, et surtout les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), qui permettent de fédérer les acteurs sanitaires, médico-sociaux, sociaux pour améliorer les parcours de santé en fonction des problématiques de leurs territoires.

Action

Encourager les communautés professionnelles territoriales de santé à intégrer la promotion de

la santé sexuelle et favoriser la constitution de CPTS sur ce thème.

Il s'agira de capitaliser, partager et diffuser les retours d'expériences territoriales comme les initiatives en matière d'accompagnement des acteurs de santé, en promouvant la cohérence avec les orientations de la Stratégie nationale de santé et les projets régionaux de santé ainsi qu'avec les autres initiatives existantes sur le territoire.

A ce titre, l'ARS en lien avec l'URPS pourra renforcer son rôle de facilitateur pour accompagner les professionnels dans leur projet de CPTS : mise à disposition d'éléments de diagnostic territorial, d'un appui à la formalisation des projets, d'une mise en relation avec d'autres acteurs.

Stratégie nationale de santé sexuelle

Axe II	Améliorer le parcours de santé en matière d'IST, dont le VIH et les hépatites virales : prévention, dépistage, prise en charge
--------	--

Action n°10 : Permettre aux Services Universitaires de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) de pratiquer les consultations de contraception et de prévention, ainsi que le dépistage des IST

Enjeux

La stratégie nationale de santé et le plan étudiants ont classé le renforcement du rôle des services de santé universitaires comme prioritaire pour la santé des étudiants.

C'est pourquoi les missions des services de santé universitaire en matière de prévention en santé sexuelle doivent être confortées.

Aujourd'hui, seuls les services de santé universitaires qui sont constitués en centre de santé ou en centre de planification peuvent prescrire la contraception régulière, les vaccinations et le dépistage des IST.

Pourtant, les consultations réalisées dans ce cadre sont un levier opportun pour atteindre les étudiants les plus démunis, renforcer la prévention individuelle des grossesses non prévues et des IST auprès de tous les étudiants et promouvoir la "culture du dépistage" des IST au jeune public.

Action

Etendre les missions de prévention des SUMPPS à la prescription des moyens de contraception, à la pratique des vaccinations, au dépistage des IST dont le VIH et les hépatites, ainsi qu'au traitement des principales IST.

Stratégie nationale de santé sexuelle

Axe II	Améliorer le parcours de santé en matière d'IST, dont le VIH et les hépatites virales : prévention, dépistage, prise en charge
Axe III	Améliorer la santé reproductive

Action n°11 : Transformer la consultation longue IST/contraception pour les jeunes filles entre 15 et 18 ans vers une consultation longue « santé sexuelle » au bénéfice de tous les jeunes

Enjeux

Parce qu'elle valorise l'implication des médecins de ville, l'instauration d'une consultation longue consacrée à la prévention des IST et à la contraception pour les jeunes filles de 15 à 18 ans, prise en charge à 100%, marque une avancée vers l'égalité territoriale d'accès des jeunes à la santé sexuelle.

Une telle consultation devrait bénéficier à l'ensemble des jeunes de 15 à 18 ans, dans une approche globale de santé sexuelle permettant :

- une mobilisation de tous les adolescents, en faveur de leur santé sur le thème de la contraception, de la prévention et du dépistage précoce des IST ;
- un accès à la contraception, aux outils de prévention (y compris les vaccinations) et au dépistage des IST ;
- un repérage des situations de violence, ainsi que des situations de discrimination liée à

l'orientation sexuelle en vue d'une orientation vers des structures adaptées ;

- une sensibilisation aux risques liés à la consommation de substances psychoactives (drogues, tabac, alcool...).

Action

Etendre à tous les jeunes le bénéfice de la consultation longue IST/contraception « 15-18 ans » prévue par la convention médicale.

La HAS sera saisie en vue de produire un référentiel concernant la santé sexuelle à destination des médecins de premier recours concernés, incluant la communication sur ce thème avec les adolescents.

La mise en place de cette consultation sera accompagnée d'une communication auprès du public concerné l'informant des modalités d'accès à cette consultation.

Stratégie nationale de santé sexuelle

Axe II	Améliorer le parcours de santé en matière d'IST, dont le VIH et les hépatites virales : prévention, dépistage, prise en charge
Axe III	Améliorer la santé reproductive

Action n°12 : Renforcer la confidentialité des interruptions volontaires de grossesse

Enjeux

En matière d'IVG, la loi prévoit que les jeunes filles mineures bénéficient systématiquement de l'anonymat.

Pour l'IVG en ville, la feuille de soins remplie par le médecin et le relevé de remboursement transmis par l'Assurance Maladie sont aménagés de façon à préserver la confidentialité de l'acte d'IVG réalisé.

Pourtant, le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes (HCEFH) relève, dans son rapport de novembre 2013, que la codification de l'acte IVG qui est inscrite sur le relevé peut facilement être traduite par toute personne cherchant à la décrypter et recommande de la supprimer des relevés de remboursement de l'Assurance Maladie.

Si une partie de cette recommandation a été résolue par l'intégration des actes liés à l'IVG dans

le forfait (échographie, examens biologiques), la mention de la codification de l'acte IVG n'a pas été supprimée des relevés.

Par ailleurs, la confidentialité de cet acte est susceptible d'être compromise dans les établissements de santé par l'utilisation de dossiers médicaux informatisés.

Action

Afin de garantir une confidentialité de l'acte IVG en ville, supprimer toute référence à cet acte dans les relevés de l'Assurance Maladie (tout en continuant d'assurer la traçabilité de ces actes) et inscrire l'IVG sur la liste des actes pour lesquels l'ayant-droit majeur ou mineur bénéficie du secret des dépenses.

Un travail sur la confidentialité et les droits d'accès aux informations confidentielles est à mettre en place afin de garantir le secret médical et le droit des patientes, en cohérence avec l'organisation actuelle du suivi statistique des IVG.

Action n°13 : Garantir une offre d'IVG notamment instrumentale et sous anesthésie locale, dans les établissements et centres de santé autorisés à les pratiquer

Enjeux

L'IVG peut aujourd'hui procéder de deux méthodes : médicamenteuse et instrumentale.

Cependant, cette diversité d'accès est réduite dans certains territoires, notamment au détriment de l'IVG instrumentale.

Par ailleurs, les établissements de santé qui pratiquent l'IVG instrumentale proposent majoritairement l'IVG sous anesthésie générale, mobilisant ainsi les blocs opératoires, sans qu'il soit clair que ce choix relève d'une décision éclairée de la patiente.

Or, il est important d'assurer un accès dans tous les territoires à une méthode correspondant aux besoins et au souhait de la femme, tout en respectant les termes de la grossesse fixés par les textes.

Pour améliorer l'accès à l'IVG instrumentale, il est donc nécessaire :

- d'une part, de s'assurer des exigences réglementaires par les structures autorisées à pratiquer les IVG instrumentales ;
- d'autre part, d'agir sur l'organisation structurelle territoriale de l'offre en établissement de santé et sur le développement de l'IVG instrumentale en centre de santé conformément à la réglementation et au cahier des charges établi par la HAS.

Action

Garantir la diversité de l'offre d'IVG sur le territoire, notamment l'IVG instrumentale, et sous anesthésie locale, en agissant sur trois leviers :

- sur la base d'un état des lieux de l'accès à l'IVG, identifier les mesures permettant de corriger les inégalités d'accès à l'offre diversifiée d'IVG sur les territoires ;
- introduire dans le programme national d'inspection des établissements une action autour du respect des bonnes pratiques en IVG ;
- développer des outils d'accompagnement à la mise en place de l'IVG en centre de santé.

Action n°14 : Améliorer l'efficacité de l'offre gratuite de santé sexuelle dans les territoires

Enjeux

Il est nécessaire qu'une offre gratuite dans le domaine de la planification et de la lutte contre les IST continue de mobiliser de nombreux acteurs au niveau des territoires (CPEF, EICCF, CeGIDD, professionnels de santé de ville...)

En effet en France, les grossesses non prévues restent trop fréquentes chez les femmes âgées de 15 à 49 ans (une sur trois) et aboutissent souvent à des interruptions volontaires de grossesse (6 fois sur 10). En outre, les épidémies d'IST (y compris VIH) ne sont pas contrôlées.

Pour autant, cette offre n'apparaît pas satisfaisante, notamment en ce qui concerne son

accessibilité pour les publics vulnérables, au regard de l'évolution des indicateurs de santé et de son hétérogénéité selon les territoires.

Se pose donc la question de la pertinence et de l'efficacité de l'organisation de cette offre.

Action

Analyser l'efficacité de l'offre territoriale en matière de santé sexuelle et formuler des scénarios d'amélioration portant sur des évolutions d'ordre organisationnel, réglementaire et budgétaire.

Une mission conjointe IGAS-IGA permettra d'actualiser les travaux déjà menés par l'IGAS et de les compléter par une étude d'impact.

Renforcer et adapter l'offre de santé sexuelle destinée aux populations et territoires prioritaires

Action n°15 : Expérimenter dans des villes à forte prévalence du VIH et des IST des centres de santé sexuelle, d'approche communautaire, sur le modèle anglo-saxon.

Enjeux

Les vulnérabilités particulières de santé de groupes comme les HSH ou personnes Trans, notamment au regard des prévalences du VIH et des IST, sont en partie basées sur les pratiques sexuelles et spécificités, mais aussi sur les inégalités liées aux méconnaissances ou représentations inadaptées dans le système de soins. L'offre en santé sexuelle existante ne prend pas suffisamment en compte ces besoins particuliers, ce qui conduit à envisager la mise en place d'objectifs immédiats et spécifiques pour ces populations.

L'incidence de l'infection par le VIH, qui ne baisse pas dans la population HSH, commande la mise en place de solutions innovantes dès 2018-2020 en termes de dépistage, de vaccination et d'offre globale de santé sexuelle pour ce groupe.

Les besoins spécifiques de ces groupes ne peuvent avoir seulement comme déclinaison celle d'un cadre conçu pour la population générale. Les professionnels en contact avec ces populations doivent pouvoir faire évoluer leurs représentations et adapter leurs pratiques pour mieux identifier et répondre à ces besoins.

Action

Sur la base d'un appel à projet, évaluer l'impact d'une offre de santé sexuelle, en un lieu unique, apportant une réponse globale aux besoins des populations clés des épidémies de VIH et IST (HSH, Trans, personnes en situation de prostitution...) sur des territoires à forte prévalence. Sur l'exemple du centre de San Francisco et de la clinique « 56 Dean Street » à Londres, le projet de santé de cette structure comportera 3 volets, dans une démarche de santé communautaire :

- Offre en santé sexuelle et globale : dépistage des infections sexuellement transmissibles dont le VIH, du VHC, vaccination contre l'hépatite B, prophylaxie pré-exposition (PrEP) et post-exposition (TPE), sexologie, addictologie, gynécologie, obstétrique, proctologie, endocrinologie, dermatologie, soins dentaires ;
- Counseling, soutien, accompagnement en individuel ou groupe d'autosupport par des pairs et/ou des professionnels ;
- Bien-être et estime de soi.

Action n°16 : Faire émerger et soutenir, dans le cadre d'un appel à projets, des actions novatrices en matière de promotion de la réduction des risques pour les personnes en situation de prostitution

Enjeux

En France, la prostitution a connu de profondes transformations depuis plus de quinze ans : elle concerne de plus en plus des personnes migrantes, en situation de précarité, et le développement de différentes formes de prostitution est observé, notamment l'essor de l'offre prostitutionnelle via internet.

Face à un contexte sanitaire, économique et social de plus en plus précaire, l'enjeu des actions de réduction des risques (RDR) est de maintenir le lien avec les personnes en situation de prostitution et de favoriser les démarches « d'allers vers » ainsi que les opérations de santé communautaire au plus proches de ce public.

Le référentiel de réduction des risques à destination des personnes en situation de prostitution publié par décret du 2 mars 2017 sert de nouveau cadre d'intervention des acteurs associatifs œuvrant dans ce champ.

Action

Pour donner toute son efficacité au nouveau référentiel, un appel à projets national permettra de faire émerger et soutenir des actions novatrices en matière de RDR, en particulier sur les thèmes suivants :

- promotion de la prévention diversifiée ;
- prévention et lutte contre les violences ;
- amélioration de la connaissance sur la santé des personnes prostituées.

Action n°17 : Mettre en œuvre, à titre expérimental, une proposition systématique d'un bilan de santé global, intégrant la santé sexuelle, pour les migrants primo-arrivants

Enjeux

Dans la population migrante, l'accès au dépistage, à l'information sur les modes de prévention et à la prise en charge précoce et adéquate du VIH, des hépatites et des IST est primordial. Non moins primordiaux sont l'information et l'accès à l'ensemble de l'offre contraceptive, à l'interruption volontaire de grossesse et au suivi gynécologique.

L'abord des personnes par le biais d'une attention à la symptomatologie et aux besoins exprimés par elles, dans le cadre d'un bilan de santé global réalisé par des professionnels formés à cet effet, est un moyen d'aborder la santé sexuelle, de transmettre des messages préventifs et de permettre ensuite une orientation pour assurer leur prise en charge rapide dans les dispositifs de droit commun appropriés.

Action

Expérimenter un dispositif de proposition systématique d'un bilan de santé sans avance de

frais pour les primo-arrivants reposant sur une démarche d'aller vers les publics concernés et de prise en charge par les structures de santé de droit commun, dont les professionnels sont formés sur les questions de santé sexuelle et de communication sur ce thème avec leurs patients.

Ce bilan de santé global devra permettre d'aborder en confiance les questions de prévention, de promotion de la santé sexuelle et la détection de facteurs de vulnérabilité qui exposent à des prises de risque sexuel et de violences.

L'expérimentation, qui associera différents types de structures de prise en charge (centres de santé, médecine libérale, PASS..) ainsi que les représentants de l'Assurance-maladie pour les aspects relatifs à l'accès aux droits, permettra de mettre en lumière les bonnes pratiques d'organisation en fonction des territoires et de l'offre existante, en vue de contribuer à la construction du parcours de santé des migrants.

Action n°18 : Mieux prendre en compte les questions de vie relationnelle et sexuelle dans les consultations des patients atteints de maladies chroniques et dans les programmes d'éducation thérapeutique du patient

Enjeux

De 2004 à 2013, le nombre de patients souffrant d'une affection longue durée a augmenté de 3 millions (6,7 versus 9,7).

Si les professionnels de santé se sentent aujourd'hui davantage concernés par la prévention, le dépistage et le suivi de ces maladies, les conséquences de celles-ci sur la qualité de vie, la sexualité et plus largement sur la relation de couple des sujets qui en sont atteints, sont encore trop souvent sous-évaluées.

Les données disponibles, en particulier en ce qui concerne les cancers et la sclérose en plaque, soulignent pourtant l'impact négatif fréquent des affections chroniques sur la vie sexuelle. Globalement, les difficultés sexuelles sont entre 2 à 6 fois plus fréquentes chez les patients souffrant de pathologie chronique que dans la population générale de même tranche d'âge et de même sexe.

A cette sous-évaluation des conséquences des maladies chroniques sur la vie sexuelle, s'associe une réponse insuffisante du système de soins.

Action

Promouvoir l'information de l'impact de la maladie et/ou des traitements sur la sexualité auprès des patients atteints de maladie chronique, y compris les patients suivis pour des maladies mentales.

Promouvoir, auprès des professionnels de santé, le repérage et la prise en charge des éventuelles difficultés sexuelles chez les patients souffrant de maladies chroniques.

Intégrer la santé sexuelle dans les programmes d'éducation thérapeutique, notamment au moment du diagnostic éducatif.

Action n°19 : Promouvoir la santé sexuelle des personnes vivant avec des troubles psychiques, prises en charge par les équipes sanitaires, sociales ou médico-sociales

Enjeux

Les personnes vivant avec des troubles psychiques peuvent avoir des difficultés à vivre une santé sexuelle satisfaisante :

- les traitements psychotropes (surtout les neuroleptiques) provoquent des dysfonctionnements sexuels, somatiques et psychologiques ;
- certaines pathologies comme les troubles bipolaires ou la schizophrénie peuvent être à l'origine de comportements à risque, durant lesquels les personnes peuvent avoir un comportement sexuel excessif, se mettre en danger et s'exposer à être victimes de violences ;
- les troubles anxio-dépressifs, qui sont les plus fréquents dans la population, peuvent s'accompagner de troubles sexuels.

Des études ont montré que la prévalence de l'infection à VIH chez les personnes atteintes de maladies mentales était plus élevée que dans la population générale.

De fait, la sexualité, et la santé sexuelle en général, des personnes vivant avec des troubles psychiques, prises en charge en établissement ou

en ambulatoire, est un sujet peu abordé et peu pris en compte, que ce soit par les familles ou par les professionnels.

Action

Elaborer avec des professionnels formés à cette approche et à la communication sur ces questions avec leurs patients, puis diffuser, des recommandations de bonne pratique pour la promotion de la santé sexuelle des personnes vivant avec des troubles psychiques, prises en charge en établissement ou en ambulatoire*.

Sur la base d'un état des lieux de l'existant, les recommandations de la HAS et de l'ANESM définiront les bonnes pratiques sur les plans préventifs (grossesses non prévues, IST, violences sexuelles...), thérapeutiques et de l'accompagnement.

**S'agissant de l'accompagnement social et médico-social des personnes vivant avec des troubles psychiques et reconnues en situation de handicap, les mesures envisagées au titre de cette action pourront également être mobilisées dans le cadre de l'action 20, qui couvre l'ensemble des modalités de suivi social et médico-social (y compris au domicile de la personne).*

Action n°20 : Mieux prendre en compte la thématique « vie privée, affective et sexuelle » pour les personnes handicapées ou les personnes âgées accueillies dans un établissement ou service médico-social

Enjeux

La prise en compte de la question de la vie sexuelle et affective pour les personnes en situation de handicap, accueillies ou accompagnées par un établissement ou service social ou médico-social nécessite une sensibilisation de tous les acteurs et de travailler sur quatre dimensions :

- l'éducation à la vie sexuelle et affective ;
- l'accompagnement des personnes, avec la prise en compte de cette dimension dans le projet individuel ;
- la prise en compte institutionnelle, par l'inscription de la question de la vie affective et sexuelle dans les projets associatifs, projets d'établissements et services médico-sociaux et règlements intérieurs ;
- l'association des familles à cette démarche.

Si des ressources et des actions sont conduites dans les territoires, il n'y a pas de cartographie, ni de données quantitatives sur le nombre d'établissements ayant engagé un travail, sur l'accompagnement de leur usagers ou sur le nombre de professionnels formés.

S'agissant des personnes âgées accueillies en EHPAD, mieux prendre en compte la préservation de l'intimité et de la vie affective et sexuelle des résidents nécessite aussi de travailler sur les projets individuels, les projets d'établissements et les règlements de fonctionnement, ainsi qu'avec les familles. Cette question a commencé à être prise en compte dans les recommandations de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM), qu'il est nécessaire de compléter.

Action

- Elaborer des recommandations de bonnes pratiques sur la prise en compte des questions de vie affective et sexuelle dans les établissements médico-sociaux accueillant ou accompagnant des personnes en situation de handicap, qu'il s'agisse d'un handicap mental, psychique, cognitif, moteur, sensoriel ou de polyhandicap ;
- Elaborer des recommandations de bonnes pratiques sur la prise en compte de la vie affective et sexuelle dans les établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées

Stratégie nationale de santé sexuelle

Axe IV

Répondre aux besoins spécifiques des populations les plus vulnérables

Action n°21 : Adapter la planification de l'offre en santé sexuelle et reproductive à destination des jeunes en tenant compte des besoins spécifiques ultra-marins et des ressources existantes

Enjeux

La population dans les Outre-mer est plus jeune qu'en Métropole (45.8% de moins de 30 ans versus 36.3 % en Métropole). Elle connaît également les taux les plus élevés de nouvelles infections à VIH et des taux très élevés de personnes ignorant leur séropositivité, en particulier dans les départements français d'Amérique.

La prévalence du HPV est élevée et le risque du cancer du col et de mortalité est trois fois plus élevé qu'en métropole.

Le nombre élevé de grossesses non prévues ou non désirées se traduit par un taux d'IVG chez les 15-19 ans deux fois supérieur à celui de l'hexagone.

Parallèlement, l'offre de dépistage et de soins reste insuffisamment accessible et pose des difficultés d'acceptabilité pour la population.

L'enjeu est donc de mettre en place une offre adaptée aux besoins spécifiques des territoires

ultra marins, sur la base d'un état des lieux des réseaux existants (CeGIDD, CPEF, associations, médecins libéraux, sages-femmes conventionnées IVG...).

Action

Développer et favoriser les actions mobiles et « hors les murs » des structures.

Favoriser le déploiement associatif en leur proposant un appui logistique : ingénierie, création d'un guichet unique, aide à la création de dossiers d'appels d'offre, aide à la recherche de fonds budgétaires (ARS, conseil régional, conseil de l'Europe).

Promouvoir l'expérimentation d'actions innovantes pour le renforcement des actions de prévention au plus près des besoins des territoires, notamment en matière de vaccination HPV et VHB (délégation de tâches, protocoles de coopération entre professionnels, coopération entre soignants et associations œuvrant dans les champs de la prévention et de l'accompagnement).

Stratégie nationale de santé sexuelle

Axe VI Prendre en compte les spécificités de l'outre-mer pour mettre en œuvre l'ensemble de la stratégie de santé sexuelle

Coordonner et promouvoir la recherche en santé sexuelle

Action n°22 : Structurer la recherche en santé sexuelle

Enjeux

Pendant longtemps, le programme d'actions en matière de santé sexuelle s'est inscrit dans le cadre de plusieurs plans nationaux de santé publique qui comportaient des objectifs et actions en rapport avec la santé sexuelle et reproductive, sans qu'il y ait une articulation explicite les uns avec les autres.

Ce champ couvre des disciplines multiples en démographie, sciences humaines et sociales, droit, en épidémiologie et en recherche clinique.

De fait, la production de connaissances en santé sexuelle est assurée par un ensemble d'acteurs (INSERM, INED, IRD, DREES, Santé publique France, équipes universitaires) et les domaines de recherche sont plus ou moins couverts et dynamiques.

Si la recherche sur le VIH/sida et les hépatites virales a toujours été très fructueuse grâce au travail d'animation et de coordination de l'ANRS

et aux financements apportés, d'autres champs sont plus en retrait, soit par manque de financement, soit parce que reposant sur des ressources humaines limitées.

Action

Confier à l'alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé (AVIESAN), en lien avec l'alliance thématique nationale des sciences humaines et sociales (ATHENA), la mission de coordination et d'animation de la recherche en matière de santé sexuelle, sur les thèmes répondant aux enjeux populationnels, thématiques et scientifiques identifiés dans la stratégie de santé sexuelle.

Les thématiques de recherche prioritaires identifiées sont :

- Mesurer, comprendre, agir dans le champ des violences sexuelles
- Augmenter l'efficacité des programmes et interventions contribuant à l'arrêt de l'épidémie VIH et les autres IST
- Rattraper le retard de la recherche sur la santé sexuelle des minorités sexuelles et de genre
- Comprendre les changements dans la sexualité et leur retentissement en termes de santé sexuelle
- Evaluer les usages et les politiques de contraception au prisme des changements sociaux
- Développer la recherche sur les nouvelles pratiques professionnelles au regard de l'élargissement des besoins en santé sexuelle
-

Stratégie nationale de santé sexuelle

Axe V

Promouvoir la recherche, les connaissances et l'innovation en santé sexuelle

Action n°23 : Maintenir un haut niveau de recherche sur le VIH et les hépatites virales au sein de l'ANRS

Enjeux

L'infection VIH est concentrée en France dans la population HSH, dans les populations immigrées d'Afrique subsaharienne et de la Caraïbe et très fortement accentuée dans les DOM et en particulier en Guyane.

Selon les modélisations épidémiologiques, la pleine utilisation des outils disponibles permettrait de juguler l'épidémie. Cependant, les données les plus récentes en France mettent en évidence le maintien à un très haut niveau de la dynamique de l'infection chez les HSH et moindre, mais beaucoup plus élevé que dans la population générale, chez les populations immigrées d'Afrique subsaharienne.

L'épidémie cachée est particulièrement problématique pour les hépatites virales B (54% de personnes non dépistées) et C (39% de personnes non dépistées). La prévalence du VHC et le taux de réinfection sont élevés chez les

personnes vivant avec le VIH. Il peut être accru par certaines pratiques, dont le chemsex.

Les IST sont en recrudescence chez les HSH et dans une moindre mesure chez les jeunes hétérosexuels.

Cette situation appelle à poursuivre les recherches interventionnelles de prévention de la transmission et d'effectivité du dépistage répété, d'évaluation des stratégies proposées notamment dans la vraie vie, du rôle des déterminants sociaux de l'exposition, notamment des discriminations. Ce champ s'étend à la problématique du vaccin.

Action

Les actions coordonnées de l'ANRS permettront d'identifier à mesure les enjeux scientifiques nouveaux dans le domaine au regard des avancées scientifiques et des observations épidémiologiques.

Accompagner et développer les projets innovants

Action n°24 : Créer le volet "santé sexuelle" de la Boussole des jeunes

Enjeux

Les jeunes ont un accès variable et disparate aux professionnels de santé. Le secteur est foisonnant, et il est difficile pour eux de s'y retrouver.

En matière de santé sexuelle, les informations et l'offre de prévention, de dépistage et de prise en charge devraient leur être aisément accessibles.

Le portail Santé.fr met à disposition de tous, au sein d'une base de données unique, les ressources en matière d'information et d'orientation dans le système de santé.

Destinée plus particulièrement aux jeunes et en cours de développement sur quatre thématiques (emploi, logement, formation et santé), la

Boussole des jeunes permettra de mettre directement en lien les jeunes avec une offre de service locale, proposée par des professionnels du territoire, en fonction de problématiques concrètes pré-identifiées.

Action

En complémentarité avec le déploiement sur Santé.fr des informations portant sur l'offre en santé sexuelle, expérimenter dans quelques sites pilotes le volet « santé sexuelle » de la Boussole des jeunes avec les acteurs de la santé sexuelle des territoires (CeGIDD, CPEF, associations, PMI, Points Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) et Maisons des adolescents (MDA)).

Stratégie nationale de santé sexuelle

Axe I	Investir dans la promotion en santé sexuelle, en particulier en direction des jeunes, dans une approche globale et positive
Axe VI	Prendre en compte les spécificités de l'Outre-mer pour mettre en œuvre l'ensemble de la stratégie de santé sexuelle

Action n°25 : Créer une charte d'engagement contre les stéréotypes sexistes dans les médias

Enjeux

Dans une société où l'image tient une place importante, les médias véhiculent des représentations encore trop souvent stéréotypées et dévalorisantes des femmes, qui peuvent encourager des pratiques discriminatoires, voire des violences.

Les injonctions à la maigreur ou à la jeunesse, l'hyper-sexualisation de la femme ou sa réduction à une fonction d'objet sont autant d'exemples qui peuvent avoir un impact en termes de santé publique (mauvaise estime de soi, mal-être, anorexie).

Afin de renforcer les initiatives déjà entreprises en France et de rendre plus effective la lutte contre les stéréotypes sexistes, il est nécessaire que les pouvoirs publics accompagnent et soutiennent davantage ce mouvement.

Action

Créer une charte d'engagement destinée aux médias relative à la lutte contre les stéréotypes sexistes. Cette charte posera les grands principes d'une communication non sexiste.

Stratégie nationale de santé sexuelle

Axe I Investir dans la promotion en santé sexuelle, en particulier en direction des jeunes, dans une approche globale et positive

Action n°26 : Expérimenter le « PASS préservatif » pour les moins de 25 ans permettant d'obtenir des préservatifs à titre gratuit dans le cadre d'un programme d'information et de prévention

Enjeux

Le préservatif est le moyen de prévention le plus répandu. Il reste la méthode de base pour se protéger et protéger les autres du VIH et des IST et prévenir les grossesses non prévues.

Dans ce contexte, il est essentiel de promouvoir les préservatifs (masculins et féminins) auprès des jeunes comme outils de base de la prévention, en les rendant plus accessibles tout en associant leur promotion à des actions ciblées d'éducation, de dépistage ou de prise en charge psychosociale.

En effet, les indicateurs de santé sexuelle parmi les jeunes en France sont préoccupants :

- chez les populations vulnérables, les IST sont en recrudescence et touchent plus spécifiquement les jeunes ;
- les jeunes de 15-29 ans représentent 78% des infections à chlamydia, 65% des infections à gonocoque et 33% des cas de syphilis rapportés ;
- les 15-29 ans représentent près d'un quart des découvertes de séropositivité VIH.

Action

Expérimenter dans quelques régions à incidence forte d'IST (dont une région d'outre-mer) la mise en place d'une carte de distribution gratuite de préservatifs dans le cadre d'un programme de prévention en santé sexuelle à destination des jeunes.

Ce programme offrira aux jeunes un espace sûr et confidentiel d'échange avec un professionnel, formé à cette approche et à la communication avec les jeunes sur ces questions, autour de l'information et de la prévention en santé sexuelle et leur permettra d'accéder à une offre gratuite de préservatifs dans des lieux qu'ils fréquentent habituellement.

La mise en œuvre de ce programme mobilisera tous les acteurs des territoires investis dans la prévention en santé des jeunes. Le rôle des opérateurs actuels de distribution gratuite de préservatifs sera précisé. Une évaluation en sera faite après 3 ans de pratique.

Stratégie nationale de santé sexuelle

Axe I	Investir dans la promotion en santé sexuelle, en particulier en direction des jeunes, dans une approche globale et positive
Axe VI	Prendre en compte les spécificités de l'Outre-mer pour mettre en œuvre l'ensemble de la stratégie de santé sexuelle



Annexes

ANNEXE 1: Tableau synthétique

ANNEXE 2 : Composition des groupes de travail de la stratégie nationale de santé sexuelle

ANNEXE 1: Tableau synthétique

N°	Action	Jalons	Pilotage stratégique : Pilotes (en gras) et Principaux partenaires	Acteurs opérationnels	Éléments budgétaires	Calendrier	Indicateurs de suivi de l'action
Améliorer l'information et la formation dans le domaine de la santé sexuelle							
1	Produire un plaidoyer interministériel pour promouvoir l'éducation à la santé sexuelle	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et diffusion de recommandations - Développement d'actions de soutien à la parentalité sur le territoire - Evaluation de l'impact du plaidoyer 	DGS DGESCO/DGER/ DGCS/Santé publique France	Schémas départementaux des services aux familles CAF, Conseils départementaux, Rectorat, communes, Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), associations d'usagers du système de santé, Services de l'Aide sociale à l'enfance, établissements et services sociaux et médico-sociaux accueillant des jeunes, la prévention spécialisée, Points Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) et Maisons des adolescents (MDA),	Pas de surcoût	2020	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de téléchargements de la fiche • Indicateurs sur l'offre de soutien à la parentalité, (taux d'évolution ou taux de couverture), notamment via la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) (convention d'objectifs et de gestion 2018-2022).
2	Former les professionnels de santé à la santé	<ul style="list-style-type: none"> - Groupe de travail pour la formation initiale - Groupe de travail pour la formation 	DGESIP DGOS/DGS	Universités, école de sages-femmes, Agence nationale du DPC,	Pas de surcoût	2019	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'UE interdisciplinaires en santé sexuelle mises en place dans

	sexuelle dans une approche interdisciplinaire	<ul style="list-style-type: none"> - continue - Elaboration d'un référentiel académique sur le contenu de la formation en santé sexuelle avec les volontaires des deux groupes de travail - Elaboration de la circulaire sur l'unité d'enseignement (UE) interdisciplinaire et stage de formation pour le second cycle - Elaboration d'une fiche académique en santé sexuelle - Elaboration d'une maquette DPC sur la santé sexuelle 		COREVIH, médecin référent "protection de l'enfance » de l'aide sociale à l'enfance (ASE), organisations étudiantes, associations d'usagers du système de santé...			<ul style="list-style-type: none"> les UFR • Nombre d'étudiants inscrits dans l'UE interdisciplinaire • Nombre de professionnels conventionnés formés par an (indicateur Agence nationale du Développement Professionnel Continu (ANDPC)) • Nombre de formations en santé sexuelle disponibles sur le site ANDPC
3	Produire des outils sur les questions de santé sexuelle pour les personnels qui interviennent auprès des enfants et des jeunes en dehors du cursus scolaire ou universitaire	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement des outils - Réalisation d'un guide pour la mise en place de séances d'éducation à la santé sexuelle dans les dispositifs de prise en charge des jeunes hors du cursus scolaire. 	DGS Santé Publique France, DJEPVA, PJJ, DGCS	Associations d'usagers du système de santé, organisations étudiantes	Pas de surcoût	2018-2022	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de ressources (fiches) mises à disposition • Indicateur à définir en fonction du mode de diffusion retenu (visites de site internet, articles dans la presse de MG ...)
4	Organiser annuellement en région des campagnes spécifiques de dépistage du VIH, des hépatites virales et des autres IST.	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration des éléments nationaux de cadrage : financement et principaux objectifs - Définition et organisation des actions au niveau régional - Mise en œuvre 	DGS Santé publique France, CNAM	ARS, COREVIH, Professionnels de santé, DGS, Santé publique France, associations, laboratoire de biologie médicale, CeGIDD et structures médicosociales autorisées, associations d'usagers du système de santé,, organisations étudiantes	<p>FNPEIS Co financement FIR à arbitrer : Scénario1 : 320 000€ /an (sur 8 régions 40 000 € x 8 dont 4 régions ultra marines)</p> <p>Scénario 2 : 680 000 € (toutes les régions 40 000 € * 17)</p>	2018-2020	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions de dépistage • Nombre d'acteurs mobilisés • Nombre de personnes dépistées • Nombre de découvertes de séropositivité

					(en complément des actions de dépistage déjà mises en place et financées, notamment par le FNPEIS (3,1 millions d'€/an))		
5	Mettre à disposition des professionnels de santé de premier recours des ressources documentaires en matière de santé sexuelle (prévention, vaccination, dépistage des IST)	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement des ressources existantes par la DGS via une mobilisation des producteurs de ressources - Mise en place par la DGS d'un groupe de travail avec producteurs de ressources et représentants de professionnel de santé : point sur le recensement, identification de besoins complémentaires, identification des supports et des circuits de diffusion les plus adaptés aux professionnels de santé - Inscription des ressources nouvelles au programme de travail des organisations productrices - Production des ressources nouvelles 	DGS HAS, Santé publique France, CNAM	URPS, CDOM, associations d'usagers du système de santé, COREVIH, organisations étudiantes ...	Pas de surcoût	2018-2020	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de ressources mises à disposition • Analyse de la satisfaction des bénéficiaires • Nombre de nouvelles ressources créées
6	Améliorer la communication en matière de prévention des IST, du VIH et des grossesses précoces, auprès des jeunes de 12 à 25 ans dans les territoires d'outre-mer avec des	<ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux des outils existants et définition des informations actualisées à diffuser pour chaque territoire des outre mer - Elaboration, mise en forme et déclinaison dans un langage adapté et sur des supports ciblés (réseaux sociaux...) des messages et informations retenues 	DGS/DGOM	ARS, Santé Publique France, CNAM, associations d'usagers du système de santé,	FIR/crédits Etat	2018-2020	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de campagnes de communication • Evaluation de l'impact



	outils adaptés à la situation locale	- Evaluation de l'utilisation des outils retenus et de la satisfaction des utilisateurs					
Améliorer l'offre générale en santé sexuelle							
7	Simplifier la mise en œuvre de protocoles de coopération entre professionnels, dans les CEGIDD et dans les CPEF	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement des protocoles déjà validés ou déposés à l'HAS, et des actions régionales en cours pour l'écriture de protocoles - Elaboration d'un protocole générique - Mise à disposition nationale du protocole générique - Au niveau régional, dépôt des dossiers par les centres volontaires - Modification du dispositif réglementaire qui encadre les missions de la HAS dans ce domaine - Validation par procédure simplifiée HAS et mise en œuvre 	DGOS/HAS	CEGIDD, CPEF ARS Conseils départementaux, associations d'usagers du système de santé,	Pas de surcoût	2018-2020	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dossiers validés par l'HAS • Nombre de protocoles mis en œuvre
8	Lever l'obligation d'accompagnement du mineur par une personne majeure pour une consultation concernant la prévention et le traitement des IST	<ul style="list-style-type: none"> - Expertise juridique des évolutions législatives et réglementaires nécessaires - Elaboration des textes 	DGS DSS, CNAM	CeGIDD, CPEF, associations d'usagers du système de santé,	Pas de surcoût <i>(Aménagements financiers pour l'assurance maladie à évaluer dans le cadre des remboursements de prestations qui concerneront une partie des établissements et structures pouvant recevoir ces mineurs ?)</i>	2018	<ul style="list-style-type: none"> • Publication des textes législatifs et textes d'application permettant la levée de l'obligation d'accompagnement du mineur par une personne majeure • Evolution du nombre de mineurs pris en charge

9	Encourager les projets de communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) intégrant les problématiques de santé sexuelle	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion des dispositifs auprès des acteurs locaux (professionnels et ARS) - Au niveau régional, recensement et accompagnement des acteurs de santé, identification par les ARS des équipes ESP/CPTS volontaires pour porter de tels projet et soutien aux équipes 	DGOS ARS	Professionnels de santé, associations d'usagers du système de santé...	2 M€ (FIR)	2018-2020	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de CPTS ayant contractualisé avec l'ARS et intégrant la thématique santé sexuelle
10	Permettre aux Services Universitaires de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) de pratiquer les consultations de contraception et de prévention, ainsi que le dépistage des IST	<ul style="list-style-type: none"> - Modification réglementaire (décret) pour étendre les missions de prévention des SUMPPS à la prescription des moyens de contraception, les vaccinations, les dépistages et les soins des IST non compliquées - Diffusion d'une instruction DGESIP/DGS aux universités pour accompagner la mise en place de ces nouvelles mesures 	DGS DGESIP	DSS/CNAM, ARS, Université SUMPPS, organisations étudiantes	1,1 M€ (hausse des ETP médecins, SF, IDE= 920 000€ ; formation = 55000€ ; Equipement /matériel= 115 000€)	rentrée 2018-2019	<ul style="list-style-type: none"> • Publication des textes règlementaires • Activité de consultations (Soins IDE, Soins médecins, Soins SF, Prévention IDE, Prévention médecin, Prévention SF • Nombre d'actions réalisées • File active des étudiants reçus • Nombre de dépistages • Nombre de délivrances contraception d'urgence • Nombre de vaccinations
11	Transformer la consultation longue IST/contraception pour les jeunes filles entre 15 et 18 ans en une consultation longue « santé sexuelle » au bénéfice de tous les jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Production d'une fiche mémo - Saisine HAS pour un référentiel de consultation jeunes « santé sexuelle » - Evolution de la convention médicale 	DGS DSS, CNAM, HAS	Professionnels de santé (médecins)	ONDAM ville (Budget consultation filles à doubler, estimation CNAM)	2018-2021	<ul style="list-style-type: none"> • Production d'une fiche mémo consultation jeunes IST en vue de compléter la fiche existante contraception • Production d'un référentiel de consultation jeunes « santé sexuelle » • Evaluation de la mise en place de la consultation longue en 2018 (quantitative et qualitative)
12	Renforcer la confidentialité des interruptions volontaires de	<ul style="list-style-type: none"> - Expertise et évolution réglementaire (arrêté) - Adaptation du système d'information pour assurer la confidentialité dans les 	DSS/DGS/ DGOS CNAM, ATIH, DREES	ARS, conseils départementaux, établissements de santé	Pas de surcoût	2018-2020	<ul style="list-style-type: none"> • Publication de l'arrêté

	grossesse	<ul style="list-style-type: none"> relevés des CPAM Mise en place d'un groupe de réflexion sur la confidentialité des actes d'IVG en établissements 					
13	Garantir une offre d'IVG, notamment instrumentale et sous anesthésie locale, dans les établissements et centres de santé autorisés à les pratiquer	<ul style="list-style-type: none"> Etat des lieux de l'offre Expertise sur les évolutions à mettre en œuvre Evolution réglementaire et inscription d'une action dans le programme d'inspection/contrôle national Suivi de la mise en place de l'IVG instrumentale en centre de santé 	DGOS DGS	Professionnels de santé, centres de santé, établissements de santé, ARS, DREES, Réseaux périnatalité	Pas de surcoût	2018-2019	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de territoires de proximité (définis à une échelle infra départementale par les ARS) avec un déficit d'offre en IVG instrumentale Taux de progression des établissements proposant l'IVG sous AL à l'échelle départementale
14	Améliorer l'efficacité de l'offre gratuite de santé sexuelle dans les territoires	<ul style="list-style-type: none"> Saisine IGAS / IGA Propositions d'évolution suivant les recommandations 	DGS/DGCL	ADF, ARS, associations d'usagers du système de santé, professionnels, PMI, conseils départementaux	Pas de surcoût	2018	<ul style="list-style-type: none"> Rapport final

Renforcer et adapter l'offre en matière de santé sexuelle pour les populations et territoires prioritaires

15	Expérimenter dans des villes à forte prévalence du VIH et des IST des centres de santé sexuelle, d'approche communautaire, sur le modèle anglo-saxon.	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration d'un cahier des charges Lancement de l'appel à projets et sélection des candidatures Déploiement des projets Evaluation à mi-parcours 	DGS DGOS, ARS, associations d'usagers du système de santé,	CeGIDD et/ou centre de santé, COREVIH	à arbitrer article 51 LFSS 2018, FIR et enveloppe ville FNPEIS 400 000 à 600 000€/an <i>2 à 3 expérimentations 200 000 €/expérimentation/an</i>	2018-2020	<ul style="list-style-type: none"> Taux de fréquentation Incidence des IST : VIH, VHC, VHB, Syphilis, Gonorrhées, LGV
----	--	--	--	---------------------------------------	--	-----------	---

16	<p>Faire émerger et soutenir, dans le cadre d'un appel à projets, des actions novatrices en matière de promotion de la réduction des risques pour les personnes en situation de prostitution</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un cahier des charges - Lancement de l'appel à projets et sélection des candidatures - Déploiement des projets - Evaluation à mi-parcours 	<p>DGS</p>	<p>ARS, associations d'usagers du système de santé, COREVIH</p>	<p>à arbitrer 200 000 € Crédits Etat</p>	<p>2018-2020</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets financés • Nombre de régions concernées par ces projets de RDR
17	<p>Mettre en œuvre, à titre expérimental, une proposition systématique d'un bilan de santé global, intégrant la santé sexuelle, pour les migrants primo-arrivants</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Synthèse des référentiels, outils et bonnes pratiques pour la réalisation d'un bilan de santé global pour les migrants primo arrivants (en lien avec les associations et professionnels de santé impliqués auprès des migrants) - Rédaction du cahier des charges - Sélection des 3 territoires pour expérimentation - Déploiement des projets - Evaluation et production d'un rapport synthétisant les éléments clés pour garantir l'accès à un bilan de santé global aux migrants primo-arrivants 	<p>DGS DGOS, DSS, CNAM, Santé publique France</p>	<p>DGCS, Professionnels de santé (1^{er} et second recours), associations d'usagers du système de santé, PASS, représentants de l'Assurance-maladie ...</p>	<p>A arbitrer 230 000 € 180 000 (DGS) Consultations réalisées dans le cadre de droit commun Financement complémentaire destiné aux structures expérimentatives pour les frais non encore couverts par les financements de droit commun (frais liés aux recours aux interprètes, médiateurs, campagnes d'information...) article 51 LFSS</p>	<p>2018-2020</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bilans de santé réalisés

					2018, 50 000 € pour l'évaluation		
18	Mieux prendre en compte les questions de vie relationnelle et sexuelle dans les consultations des patients atteints de maladies chroniques et dans les programmes d'éducation thérapeutique du patient	<ul style="list-style-type: none"> - Identification en lien avec les associations de patients des freins et des leviers à mettre en œuvre - Inscription de la promotion de la santé sexuelle dans les démarches de développement de l'ETP - Campagne d'information auprès des professionnels de santé - Etablissement d'un plan de formation pour les professionnels de l'ETP (ANFH, UTEP, pôles régionaux d'ETP,...) - Evaluation des consultations ayant évoqué la problématique 	DGS DGOS	<ul style="list-style-type: none"> - ARS - COREVIH - IREPS - Sociétés savantes concernées par les pathologies chroniques les plus fréquentes - Associations d'utilisateurs du système de santé - Réseaux 	Pas de surcoût	2018-2020	<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs qualitatifs : <ul style="list-style-type: none"> - mobilisation ou acquisition de compétences d'adaptation - évaluation de la prise en charge des troubles sexuels, - évaluation de l'impact sur la prise en charge globale de la maladie
19	Promouvoir la santé sexuelle des personnes vivant avec des troubles psychiques, prises en charge par les équipes sanitaires, sociales,	<ul style="list-style-type: none"> - Inscription au programme de travail de la HAS - Diffusion et mise en œuvre de ces recommandations 	DGS DGOS, DGCS HAS	ARS DRJSCS Conseils départementaux COREVIH, associations d'utilisateurs du système de santé,	Pas de surcoût	2018-2020	<ul style="list-style-type: none"> • Publication des recommandations



	ou médico-sociales						
20	Mieux prendre en compte la thématique vie privée, affective et sexuelle pour les personnes handicapées ou les personnes âgées accueillies dans un établissement ou service médico-social	<ul style="list-style-type: none"> - Inscription au programme de travail de la HAS sur la base d'une note de cadrage de la recommandation dans le champ du handicap / dans le champ des personnes âgées - Elaboration des recommandations - Mise en œuvre des recommandations 	DGCS HAS	Etablissements médico sociaux, COREVIH, associations d'usagers du système de santé,	Pas de surcoût	2018-2020	<ul style="list-style-type: none"> • Publication des recommandations
21	Adapter la planification de l'offre en santé sexuelle et reproductive à destination des jeunes en tenant compte des besoins spécifiques ultramarins et des ressources existantes	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement des besoins non couverts - Ajustement de l'offre aux besoins recensés (heure d'ouverture et fermeture, localisation adaptée, qualité d'accueil...) - Evaluation de l'action 	DGOM/DGS /DGOS	ARS, COREVIH, associations d'usagers du système de santé, organisations étudiantes	A arbitrer 1 m€	2018-2020	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de l'offre sur le territoire

Coordonner et promouvoir la recherche en santé sexuelle

22	Structurer la recherche en santé sexuelle		L'alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé (AVIESAN) L'alliance thématique nationale des sciences	A définir avec AVIESAN et Athéna DGRI, DGS COREVIH, DREES	A arbitrer 1 M€	2018-2020	
----	--	--	--	---	-----------------	-----------	--

			humaines et sociales (Athéna)				
23	Maintenir un haut niveau de recherche sur le VIH et les hépatites virales au sein de l'ANRS		ANRS		Pas de surcout	2018-2020	

Accompagner et développer les projets innovants

24	Créer le volet "santé sexuelle" de la Boussole des jeunes destinée aux jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement d'un volet « santé sexuelle» dans un territoire expérimentateur - Suivi du déploiement 	DJEPVA DGS/DGCS	ARS, Rectorat, conseil régional, DR-D-JSCS, CRIJ, DT, CPAM, organisations étudiantes, professionnels et structures de santé sexuelle, associations d'usagers du système de santé, ...	Budget Boussole des jeunes, possibilité de co-financement au niveau local de l'animation territoriale sur la question de la santé Selon les choix locaux, co-financement de l'animation territoriale sur la question de la santé (<10 000€/an /territoire)	2018-2020	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de territoires couverts • Nombres d'acteurs volontaires mobilisés
25	Créer une charte d'engagement contre les stéréotypes sexistes dans les médias	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de la charte d'engagement - Evaluation du respect de la charte 	DGCS/SDFE CSA/ presse	Déclinaison à travers les réseaux des signataires	Pas de surcoût	2018-2020	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de médias ayant signé la charte



26	<p>Expérimenter le « PASS préservatif » pour les moins de 25 ans permettant d'obtenir des préservatifs à titre gratuit dans le cadre d'un programme d'information et de prévention</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un groupe de pilotage de l'expérimentation (élaboration d'un cahier des charges national et détermination des éléments de chiffrage) - Appel d'offres - Mise en œuvre dans 2 ou 3 régions - Suivi et évaluation 	<p>DGS /DGOM</p>	<p>Santé Publique France CNAM ARS Associations d'usagers du système de santé ...</p>	<p>A arbitrer 1 M€ <i>A préciser</i> article 51 LFSS 2018, FNPEIS, programme 204</p>	<p>2018-2020</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jeunes inscrits • Nombre de préservatifs distribués • Evolution du nombre d'IST chez les jeunes • Nombre de réinscriptions au programme • Evaluation qualitative des entretiens de prévention
----	---	--	-------------------------	--	--	------------------	---



ANNEXE 2 : Composition des groupes de travail de la stratégie nationale de santé sexuelle

Coordination Direction générale de la santé (DGS) : Jean-Christophe COMBOROURE, Elise RIVA, Catherine CHARDIN, Frédérique DOUMAT, Didier FAURY, Lionel LAVIN, Aminata SARR, Jean-Michel TASSIE, Thierry TROUSSIER

GROUPE AXE 1 : Investir dans la promotion en santé sexuelle, en particulier en direction des jeunes, dans une approche globale et positive

- DGESCO (Direction Générale de l'Enseignement Scolaire): Véronique GASTE
- SPF (Santé Publique France) : Lucile BLUZAT
- DJEPVA (Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative) : Maud JERBER
- DGER (Direction générale de l'enseignement et de la recherche-Ministère de l'Agriculture) : Emmanuel HEMERY
- DGESIP (Direction Enseignement Supérieur et Insertion Professionnelle) : Pierre-Emmanuel ROUX
- Rectorat : Sophie PONS
- FAGE (Fédération des Associations Générales Etudiantes) : Nassim MEKEDDEM
- FFSSS (Fédération Française de Sexologie et Santé Sexuelle) : Rosa CARBALLEDA
- DGCS : David BLIN – Ahez LE MEUR (Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes)
- UNASS (Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé)- Familles de France : Marie Anick LAMBERT
- MFPF (Mouvement Français du Planning Familial) : Caroline REBHI
- IREPS (Réseau national : FNES) : François BAUDIER
- UNAF (Parents) : Patricia HUMANN
- Conseil national de la vie lycéenne
- CAVL de Paris

GROUPE AXE 2 : Améliorer le parcours de santé en matière d'IST, dont le VIH et les hépatites virales : prévention, dépistage, prise en charge

- CMG (Collège médecine Générale) : Marie-Hélène CERTAIN
- CeGIDD : Nathalie SPENATTO
- DGOS (Direction Générale de l'Offre de Soins) : Gérald ASTIER
- SGMAS (Secrétariat Général des Ministères des Affaires Sociales) : Béatrice TRAN
- CNAM (Caisse nationale d'assurance maladie) : Isabelle VINCENT
- CNSHV (Comité national du sida et des hépatites virales) : Marie SUZAN-MONTI et Cécile GOUJARD
- URPS (Conférence Nationale des Unions Régionales des professionnels de Santé -Médecins libéraux) : Maurice BENSOUSSAN
- CPEF : Nadia RACHEDI
- SFD (Société Française de Dermatologie et pathologie sexuellement transmissible) : Nicolas DUPIN
- SFLSS (Société de lutte contre le sida) : Anne SIMON
- MDM (Médecins du Monde) : Sophie LAURENCE
- SOS Hépatites : Hélène DELAQUAIZE
- HAS (Collège de la Haute Autorité de Santé) : Catherine RUMEAU-PICHON
- MFPF (Mouvement Français du Planning Familial) : Carine FAVIER
- AIDES : Franck BARBIER
- DGESIP (Direction Enseignement Supérieur et Insertion Professionnelle) : Pierre-Emmanuel ROUX

GROUPE AXE 3 : Améliorer la santé reproductive

- MFPP (Mouvement Français du Planning Familial) : Carine FAVIER
- ARS Ile de France : Luc GINOT
- DGCS : David BLIN
- DGOS (Direction Générale de l'Offre de Soins) : Gérald ASTIER
- DGCL (Direction générale des collectivités locales) : Isabelle DORLIAT-POUZET
- CeGIDD : Nathalie SPENATTO
- CPEF : Nadia RACHEDI
- URPS (Conférence Nationale des Unions Régionales des professionnels de Santé Médecins libéraux) : Maurice BENSOUSSAN
- CNGOF (Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français) : Brigitte LETOMBE
- CNSF (Collège National des Sages-Femmes) : Michèle ZANARDI
- CNUP (Collège national des universitaires de psychiatrie) : Florence THIBAUT
- CMG (Collège médecine Générale) : Martine LANGLOIS
- MDM (Médecins du Monde) : Sophie LAURENCE
- HAS (Collège de la Haute Autorité de Santé) : Catherine RUMEAU-PICHON
- CNAM (Caisse nationale d'assurance maladie) : Isabelle VINCENT
- DGESIP (Direction Enseignement Supérieur et Insertion Professionnelle) : Stéphane CARTON
- FNCGM (Fédération nationale des collèges de gynécologie médicale) : Catherine FOHET

GROUPE AXE 4 : Répondre aux besoins spécifiques des populations les plus vulnérables

- COREVIH : Eric BILLAUD
- AIDES : Franck BARBIER
- DGCS : David BLIN
- DPJJ (Direction de la protection judiciaire de la jeunesse) : Françoise MARCHAND BUTTIN
- CNSHV (Comité national du sida et des hépatites virales) : Michel CELSE
- SFLS (Société de lutte contre le sida) : Anne SIMON
- CNUP (Collège national des universitaires de psychiatrie) : Florence THIBAUT
- FFSSS (Fédération Française de Sexologie et Santé Sexuelle) : Rosa CARBALLEDA
- UNAASS (Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé) : Mariannick LAMBERT
- Afrique Avenir : Romain MBIRINDI
- MDM (Médecins du Monde) : Sophie LAURENCE
- DGCL (Direction générale des collectivités locales) : Isabelle DORLIAT-POUZET

Liste des personnes auditionnées dans le cadre de la stratégie nationale de santé sexuelle – Axe IV

Personnes en situation de handicap :

- François CROCHON, CeRHeS (Centre ressources Handicaps et Sexualités)
- Aude BOURDEN, Association des Paralysés de France (APF)

Personnes migrantes

- Nicolas VIGNIER, CeGIDD, Réseau Ville Hôpital, CLAT Melun
- Olivier BOUCHAUD, hôpital Avicenne

Personnes usagères de drogues :

- Hélène DELAQUAIZE, SOS Hépatites
- Muriel GREGOIRE, hôpital Marmottan

Femmes et VIH

- Catherine KAPUSTA-PALMER, Collectif inter associatif Femmes & VIH

Transversal :

- Gonzague DE LAROCQUE, Réseau de Santé Sexuelle Publique

GROUPE AXE 5 : Promouvoir la recherche, les connaissances et l'innovation en santé sexuelle

- ANRS François DABIS/Véronique DORE/France LERT
- SPF : Nathalie LYDIE
- DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) : Renaud LEGAL
- DGRI (Direction générale de la recherche et de l'innovation) : Benoît LAVALLART
- INED : Mathieu TRACHMAN
- CNUP (Collège national des universitaires de psychiatrie) : Florence THIBAUT
- INSERM : Bruno SPIRE
- IRD : Annabel DESGREES DU LOU
- SPF : Florence LOT

GROUPE AXE 6 : Prendre en compte les spécificités de l'outre-mer pour mettre en œuvre l'ensemble de la stratégie de santé sexuelle

- DGOM (Direction générale des Outre-Mer) : Michaela RUSNAC
- ARS Guyane : François LACAPERE
- AIDES : Fabrice RENAUD
- MDM (Médecins du Monde) : Sophie LAURENCE

